



PRÉFET DU VAR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté modificatif du 16 juin 2020, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, la prolongation d'une enquête publique ajournée pour urgence sanitaire le 17 mars 2020, portant sur la demande d'autorisation environnementale pour le système d'assainissement de l'ouest toulonnais à la métropole Toulon Provence Méditerranée et sur le territoire de la commune d'Evenos.

Le projet porte sur le système d'assainissement de l'ouest toulonnais, constitué par les réseaux d'assainissement sur les communes de Toulon (90 %), La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Le Revest-les-Eaux et Evenos, l'émissaire commun (qui collecte les eaux usées des communes) et la station d'épuration AmphitriA.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale du 24 juin 2019, était déposé à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête, du 6 mars 2020 au 6 avril 2020. Cette enquête publique ajournée le 17 mars 2020 en raison de l'urgence sanitaire, se poursuivra du **23 juillet 2020 au 10 août 2020**, soit 20 jours manquant à l'enquête débutée le 6 mars 2020.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés dans les lieux ci-dessous :

Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM)  
39 avenue de la résistance - 1<sup>er</sup> étage – service assainissement  
83000 Toulon  
Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie d'Evenos  
Route de Toulon – Sainte Anne d'Evenos  
83330 Evenos  
Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : MTPM – 107 boulevard Henri Fabre – 83041 Toulon Cedex 09 ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Bernard GRIMAL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Métropole Toulon Provence Méditerranée</b>	<b>Mairie d'Evenos</b>
jeudi 23 juillet 2020	14h00 - 17h00	/
lundi 10 août 2020	/	14h00 - 17h00
mardi 11 août 2020	14h00 - 17h00	

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet MTPM – 107 boulevard Henri Fabre – 83041 Toulon Cedex 09.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie d'Evenos, en préfecture du Var (DDTM du Var, service des affaires générales et juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau est le préfet du Var, par voie d'arrêté.